

Master ès Sciences (MSc) en sciences infirmières / Master of Science (MSc) in nursing sciences

Master conjoint
UNIVERSITE DE LAUSANNE
Faculté de biologie et de médecine, Ecole de médecine
et
HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE
Domaine santé

Guide du mémoire

Mars 2020

Introduction

Le travail de mémoire est un élément central pour l'obtention du diplôme de Master ès Sciences en sciences infirmières (MScSI). Il compte pour 30 crédits ECTS sur un total de 90 ECTS. Dès le premier semestre d'études, les étudiants¹ choisissent un sujet et définissent une problématique de recherche dans le domaine des sciences infirmières. Sous la supervision d'un directeur, ainsi que d'un codirecteur éventuellement, ils conduisent leur travail de mémoire parallèlement aux cours du MScSI, en suivant les étapes d'une recherche empirique. Le mémoire de master prend la forme d'un travail écrit. L'étudiant le présente oralement à un Jury à l'occasion d'une séance de défense. La réussite de tous les modules et du mémoire aboutit à l'obtention du grade du MScSI.

Ce guide s'adresse aux étudiants du MScSI ainsi qu'aux (co)directeurs de mémoire. Il reprend les dispositions du Règlement et des Directives du MScSI² et précise les objectifs du travail de mémoire, ses étapes, les rôles et responsabilités de chacun.

Objectifs

Le travail de mémoire permet aux étudiants d'apprendre à

- Élaborer une question de recherche en se basant sur l'évidence scientifique existante
- Identifier l'approche méthodologique quantitative la plus adaptée pour répondre à la question de recherche, et appliquer cette méthode
- Analyser les résultats obtenus
- Discuter les analyses et résultats
- Rédiger le mémoire de Master, selon les standards de la recherche scientifique
- Communiquer sur un travail de recherche de manière claire et efficace

Étapes de réalisation du mémoire de Master et articulation avec les cours

Les étudiants identifient le sujet de leur mémoire durant le 1^{er} semestre des études. A cet effet, une liste de sujets est proposée par l'IUFRS.

¹ Dans ce document, la désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

² Le Règlement, les Directives et le plan d'études sont publiés sur le site web de l'IUFRS : <http://www.unil.ch/sciences-infirmieres/home.html>

Binômes

Le mémoire de Master est un travail personnel. Cependant, il est attendu des étudiants qu'ils se regroupent en équipe de deux étudiants pour le réaliser. Le sujet du mémoire est discuté entre l'équipe d'étudiants et le directeur de mémoire et le codirecteur éventuel. Ainsi, parmi les étapes du mémoire à réaliser, certaines peuvent être communes, d'autres distinctes. En tous les cas, **chaque étudiant a une question de recherche distincte**. Ainsi :

- Le protocole de soumission à la commission d'éthique est commun.
- La problématique de recherche peut avoir le même point de départ, mais dépendra des questions de recherche de chaque étudiant.
- La revue de la littérature dépendra des questions de recherche.
- Les méthodes et le cadre théorique peuvent être similaires ainsi que les résultats de l'échantillon (caractéristiques démographiques) si la population est identique.
- Le reste des résultats et la discussion dépendront des questions de recherche.

Pour les parties similaires (méthode, cadre théorique etc...), la fonction « **copier / coller** » **n'est pas permise** (faute de plagiat). En effet, l'ensemble du travail de mémoire, y compris les parties communes, doit être rédigé par chaque étudiant, selon son propre style d'écriture.

Rôles et responsabilités

Le travail de mémoire est accompagné et supervisé par un directeur et parfois par un codirecteur de mémoire. Cette collaboration demande l'engagement aussi bien de l'étudiant que de son ou ses superviseurs pendant toute la durée du travail de mémoire.

L'étudiant et son directeur ainsi que codirecteur clarifient ensemble leurs attentes respectives. Ils les documentent dans **l'entente de collaboration**, qui est jointe aux Directives. Ce document est destiné à être revu et adapté en fonction de l'avancement du travail de mémoire.

Les responsabilités respectives du directeur et du codirecteur par rapport au travail de mémoire à réaliser sont identifiées et documentées dans le formulaire F369 « **Choix de la direction, codirection et du sujet de mémoire Répartition du travail d'encadrement du travail d'encadrement** », joint aux directives et fourni par le secrétariat. Le document doit être remis, dûment complété et signé au secrétariat de l'IUFRS, pour le 15 décembre du 1^{er} semestre.

Responsabilités de l'étudiant

L'étudiant est le premier responsable de son cheminement. Il mène son travail de mémoire de façon autonome, sous la direction et avec le soutien du directeur du mémoire, et du codirecteur de mémoire s'il en a un.

L'étudiant utilise les outils de gestion de projet pour conduire son travail de mémoire :

- Les rencontres avec le ou les superviseurs sont toujours préparées et documentées,
- Un échéancier est élaboré en collaboration avec le ou les superviseurs (par exemple en utilisant un diagramme de Gantt).

Concernant la communication et publication autour du travail de mémoire, l'étudiant est tenu de :

- S'identifier comme étudiant du MScSI UNIL-HES-SO et utiliser les modèles à disposition sur le Moodle³ dans toutes les publications et communications effectuées pendant la période d'immatriculation au programme de MScSI⁴,
- Respecter les principes d'intégrité scientifique et d'éthique de recherche dans l'ensemble des activités,
- Consulter le directeur/codirecteur pour la planification de publications éventuelles et avant de soumettre un résumé ou un manuscrit pour une conférence, une affiche ou une publication qui concerne le projet de mémoire,
- Reconnaître le directeur/codirecteur comme co-auteur sur toutes les productions scientifiques et professionnelles réalisées à partir du mémoire,
- S'engager, si le mémoire permet de le faire, à publier dans un laps de temps convenu avec le directeur/codirecteur de mémoire, tout ou partie du mémoire de Master dans une revue avec comité de sélection.
- Informer vos directeurs et codirecteurs de la date de votre présentation orale de la problématique de recherche, pendant le cours « Méthodes de recherche en sciences de la santé »

Responsabilités du directeur / co-directeur

Le directeur guide l'étudiant dans la réalisation de son travail de mémoire jusqu'à l'attribution de sa note finale. Le rôle du directeur/codirecteur consiste donc à aider l'étudiant à développer ses compétences en matière de travaux intellectuels, d'approche scientifique et de recherche. Il est attendu des étudiants qu'ils se regroupent, en principe, en équipe de deux étudiants, pour réaliser leur mémoire de Master. Le sujet du mémoire est discuté entre l'équipe d'étudiants et le directeur de mémoire pressenti et doit s'inscrire dans le programme de recherche de ce dernier. Le directeur organise une première rencontre avec tous les intervenants, soit les étudiants, le directeur, l'éventuel codirecteur et les représentants du milieu clinique concerné.

Les responsabilités du directeur/codirecteur sont les suivantes:

- Il définit comment le travail de mémoire de l'étudiant s'insère dans son programme de recherche et doit reconnaître l'étudiant, en principe, comme principal auteur sur toutes les productions scientifiques et professionnelles réalisées à partir de son mémoire ;
- Si un protocole doit être déposé devant la commission d'éthique, le directeur de mémoire est responsable du dépôt du projet et de la communication avec la commission.
- Il détermine avec l'étudiant la fréquence et la modalité des rencontres, ainsi qu'un échéancier tenant compte des étapes de réalisation du travail de mémoire ;
Au minimum, une rencontre mensuelle est attendue entre l'étudiant et son directeur à partir de la moitié du second semestre ;
- Il donne une rétroaction rapide et constructive sur les productions de l'étudiant ; les délais sont à définir dans l'entente ;
- Une évaluation formative par le directeur de mémoire est attendue en fin du second semestre d'études. Une fiche d'évaluation est fournie
- C'est le directeur de mémoire qui a la responsabilité de recommander, d'entente avec l'étudiant, la **composition d'un Jury de mémoire, au début du semestre 4** (Règlement du MScSI, Art. 11.).

³ <http://moodle2.unil.ch/course/view.php?id=5541>)

⁴ Les modèles en format Word et PowerPoint sont disponibles dans l'espace "Communications: lignes directrices et documents à utiliser" du Moodle2

La direction des mémoires d'un binôme d'étudiants du MScSI représente un volume de travail estimé à 100 heures, soit 50 heures par étudiant. En cas de codirection, ces 100 heures de travail sont à répartir entre direction (50 heures) et codirection (50 heures).

Rédaction

Le mémoire est rédigé selon les indications détaillées dans les Directives du Master ès Sciences en sciences infirmières.

Dépôt

Formulaire de dépôt : l'étudiant et son directeur/codirecteur de mémoire complètent et signent le formulaire F339 « Dépôt du mémoire de Master ».

Mémoire: l'étudiant envoie son mémoire de Master à son directeur de mémoire et à son codirecteur ainsi qu'aux experts du Jury par courrier recommandé. Il adresse également une copie informatisée (en format pdf) de son mémoire de Master au secrétariat de l'IUFRS.

Délai: l'étudiant dépose son mémoire au plus tard **huit semaines avant la fin du dernier semestre** (Art. 12.1 du Règlement du MScSI).

Défense

Lorsque le mémoire de Master est déposé, l'IUFRS et les membres du Jury décident de la date de sa défense. Les membres du Jury doivent **disposer de quatre semaines au minimum** entre le dépôt du mémoire et la date de sa défense.

L'IUFRS organise la séance de défense de mémoire (Art. 13.2 du Règlement du MScSI). Les séances de défenses sont généralement organisées pendant les sessions d'examen d'hiver et d'été selon le calendrier académique de l'Unil et durent environ une heure⁵.

Prérequis : pour être autorisé à défendre son mémoire de Master, l'étudiant doit préalablement avoir acquis les 60 crédits ECTS liés aux enseignements du MScSI (Art. 13.1 du Règlement du MScSI).

Evaluation

Le mémoire de Master est évalué par le Jury du mémoire de Master sous l'angle de

- La qualité scientifique et la pertinence du travail de recherche,
- La logique, la cohérence et la synthèse des connaissances contenues dans le travail écrit,
- La qualité de la présentation orale.

Une seule note, globale, est attribuée à l'étudiant. Le mémoire de Master est réussi si la note globale est égale ou supérieure à 4.

Si le Jury déclare le mémoire recevable sous réserve de modifications mineures, ces dernières doivent être apportées dans un **délai maximum d'un mois**.

Si le travail n'est pas recevable comme mémoire de Master, le Jury informe l'étudiant des conditions qu'il lui impose et fixe un délai pour les remplir, lequel ne doit pas excéder six mois. L'étudiant doit alors déposer une version révisée de son mémoire de Master (seconde soumission). Une seconde défense doit être organisée (Art. 14.4 du Règlement du MScSI).

⁵ Le secrétariat de l'IUFRS adresse à l'étudiant et aux membres de son Jury de mémoire, en temps voulu, tous les documents et informations utiles au bon déroulement de la séance de défense de mémoire.

Calendrier récapitulatif et formulaires

Pour les dates de début et fin de semestre et les périodes d'examen, veuillez-vous référer au calendrier académique de l'Université de Lausanne.

Tous les formulaires cités sont en annexes des Directives du MScSI.

| Semestre | Etapes du travail de mémoire | Documents, formulaires et délais |
|--------------------------------------|---|---|
| 1 Automne | Choix d'un sujet de mémoire dans la liste proposée par l'IUFRS | |
| Sujet de mémoire | Accord avec directeur et éventuel codirecteur | Formulaire F369: Choix de la direction, codirection et du sujet de mémoire Répartition du travail d'encadrement Délai de dépôt : Au plus tard le 15 décembre |
| (Co)direction | Compléter le formulaire « Choix de la direction, codirection et du sujet de mémoire Répartition du travail d'encadrement » | |
| Problématique de recherche | Elaboration de la problématique de recherche | Délai : Fin du premier semestre (décembre) |
| | Présentations orales des problématiques de recherche dans le cadre du cours « Méthodes de recherche en sciences de la santé » | |
| | Première version de l'entente de collaboration entre le binôme d'étudiants, leur directeur/codirecteur | Document D34 : Entente de collaboration |
| | Utiliser des outils de gestion de projet (Gantt, comptes rendus de séance F340) | Formulaire F340: Compte rendu de séance |
| | Le directeur organise une première rencontre avec tous les intervenants, soit les étudiants, le directeur, l'éventuel codirecteur et les représentants du milieu clinique concerné. | |
| 2 Printemps | Rédaction du protocole de recherche : analyse critique de la littérature - cadre théorique – méthodologie – préparation pour la commission d'éthique | |
| Protocole | Présentation et approbation du protocole de recherche par le milieu clinique | |
| Soumission à la commission d'éthique | Finalisation du protocole pour dépôt à la commission compétente. Validation et envoi à la commission compétente par le directeur de mémoire. | |
| | Présentations orales du protocole de recherche dans le cadre du cours « Séminaire de recherche » | Fin du deuxième semestre |
| | Evaluation formative du protocole de recherche | Fin du deuxième semestre Fiche d'évaluation |
| 3 Automne | Finalisation du plan d'analyse et du masque de saisie des données | |
| Collecte des données | Collecte des données | |
| Analyse des données | Analyse des données | |
| | Rédaction des premières sections du corps du mémoire | |

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| 4 Printemps | Analyse des données (suite) | |
| Analyse des données (suite) | Finalisation du mémoire (suite et fin) | Modèle: Page de garde du Mémoire |
| Rédaction | Le formulaire « Recommandation pour la composition du Jury de mémoire » est envoyé au directeur de mémoire | Délai : Début du semestre 4 |
| Dépôt | | Formulaire F370 : Recommandation pour la composition du Jury de mémoire |
| Défense | Compléter le formulaire « Dépôt du mémoire de Master » | Formulaire F339: Dépôt du mémoire |
| | Dépôt du mémoire pour évaluation | Délai: 8 semaines avant la fin du dernier semestre |
| | Date de la défense : pendant les semaines réservées par l'IUFRS pour les défenses de mémoire | Pendant la session d'examen d'été |
| | Défense orale du mémoire | Document D336 : Informations sur le déroulement de la défense du mémoire |
| | Eventuelles corrections du mémoire (délai 1 mois pour rendre les corrections mineures, délai 6 mois maximum pour rendre les corrections majeures et refaire une défense) | |
| | Envoi du mémoire final et du formulaire Evaluation du mémoire de master suite à une corrections mineures (ou majeures 6 mois) et du formulaire concernant l'archivage du mémoire et Master ainsi que celui relatif aux publications | Formulaire F438 Formulaire F351 : Archivage du mémoire de Master et diffusion et Formulaire F341 : Suivi de publication |